



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-08-2026 /

Dossier complet le : 13-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022348/KK P

1 Intitulé du projet

Evolutions du site EDIB a Longvic (21), projet multi-composantes

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ELIMINAT.DECHETS

Raison sociale

SAS EDIB

N° SIRET

37989790300025

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GROSSET

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Edib souhaite apporter plusieurs modifications a son site: mettre a jour le classement ICPE pour porter sa capacite totale de traitement de dechets dangereux a 110 000 t/an grace a la nouvelle unite d'Osmose Inverse (OI), mettre a jour le classement SEVESO, ameliorer le traitement biologique des effluents (composante traitement biologique), mettre en oeuvre un traitement avec valorisation du sulfate d'ammonium (composante Sulfate d'ammonium), extraire et valoriser le metal des broyats (composante Broyats), modifier ses horaires de fonctionnement (pour permettre l'accueil exceptionnel de camions le samedi en periode diurne), construire un nouveau parking Vehicules Legers (VL) pour les employes (composante Parking) et modifier l'entree du site (composante Entree). Ces composantes ne necessitent pas de travaux de demolition et s'effectueront sur des zones d'ores et deja impermeabilisees a l'exception du parking VL. Le parking VL sera construit sur un terrain en jachere (propriete fonciere de EDIB, partiellement en dehors des limites ICPE) et ne necessitera pas de travaux de demolition. Une couche de materiaux specifiques sera mise en place pour permettre l'infiltration des eaux pluviales sans pollution du milieu par hydrocarbures

4.2 Objectifs du projet

La composante OI permettra de produire de l'eau osmosee et de: - Reduire la dependance de l'exploitant a la nappe phreatique (puits) et contribuer a la preservation de l'eau en utilisant les permeats d'OI pour ses besoins d'activites et pour les besoins potentiels d'industriels de proximite, - Ameliorer la qualite des rejets industriels aqueux avec notamment un engagement aupres de la STEP de Dijon-Longvic pur diminuer les emissions de nickel, - Garantir l'absence de substances per- et polyfluoroalkylees (PFAS) dans les rejets et ainsi proposer des solutions de traitemnt aux industriels qui possedent des eaux contenant de faibles concentrations en PFAS. La composante Classement SEVESO met a jour les quantites associees aux dechets pouvant etre receptionnes sur le site (4421-2, 4422-2, 4441-2, 4510-2, 4511-2) sans modification du statut SEVESO seuil haut du site. La composante Traitement biologique consiste a moderniser l'installation actuelle pour ameliorer l'efficacite operationnelle et faciliter la gestion et la maintenance du systeme de traitement. La composante Sulfate d'ammonium a pour objectif de retirer les PFAS du flux de sulfate d'ammonium, via une cuve existante qui y sera dediee pour pouvoir le valoriser par enandage. La composante Broyats est une phase de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Composante OI: la phase travaux relative à l'installation du skid de l'unité OI s'étendra du second semestre 2027 jusqu'à une fin estimée à début 2028. Composante Traitement biologique: les modifications du processus sont prévues pour fin 2027, début 2028. Pendant les travaux, le traitement biologique actuel continuera de fonctionner avec la cuve de 300 m³. La cuve de 600 m³ sera démantelée et valorisée en extérieur. Une fois la nouvelle installation opérationnelle, la cuve de 300 m³ y sera raccordée. Composante Sulfate d'ammonium: la réception et la mise en fonction de la cuve sont prévues pour fin 2026, début 2027. Composante Broyats: début de la phase test sur un mois en fin 2026. Composante Parking: réception prévue pour fin septembre 2026. Composante Entrée: début des travaux fin 2026, et fin estimée à début 2027 (ajout d'un second pont à bascule et de la borne de recharge en eau OI).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'unité OI est un ensemble d'équipements permettant d'appliquer de fortes pressions sur l'eau à traiter. L'eau se séparera des éléments qui y sont dissous en passant au travers d'une membrane. L'eau pure qui aura traversé les pores de la membrane est ensuite récupérée et alimentera le processus: il s'agit du perméat. Le concentrat, constitué des polluants séparés de l'eau, est ensuite traité par évapo-condensation (installation existante sur site, dite CMV). Les produits utilisés dans cette unité (chlorure ferrique, lessive de soude, acide nitrique, anti-scalants) sont connus et utilisés sur site. Leurs quantités maximales stockées ne seront pas modifiées. L'unité permettra une production d'eau osmosée d'environ 60 000 m³/an. Le projet entraînera une consommation énergétique de 1,6 kWh/m³ de perméat soit 96 000 kWh/an. Le flux d'eau à traiter correspondra à une augmentation du trafic actuel du site par jour et par sens d'environ 8% soit environ 3 à 4 camions supplémentaires par jour par sens. La composante Traitement biologique simplifiera les flux de transfert de déchets aqueux: la cuve de 300 m³ (réacteur biologique) actuelle sera réutilisée pour la réception des flux en amont de l'unité physico-chimique organique, la cuve de 600 m³ actuelle (réacteur biologique) sera remplacée par une nouvelle cuve de 800 m³ qui effectuera le traitement biologique qu'aujourd'hui avec un système d'aération amélioré. L'eau traitée est ensuite envoyée en traitement de finition par ultra-filtration, puis passe sur charbon actif avant de rejoindre l'unité OI une fois celle-ci installée. Composante Sulfate d'ammonium: une des cuves du parc ST300 (cuve pour les eaux souillées à Bas Pouvoir Calorifique - BPC) sera dédiée pour retirer les PFAS par filtration sur

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un dossier de porter à connaissance dont le dépôt sera concomitant au présent CERFA cas par cas. Ce dossier présente l'ensemble des modifications du site.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Quantite actuelle de dechets dangereux et non dangereux traites Quantite future de dechets dangereux et non dangereux traites Trafic de poids lourds lies au projet Consommation energetique (OI) Consommation energetique (broyats) Superficie globale du projet Production d'eau osmosee Nouvelle cuve de traitement biologique	(90000, t/an) (110000, t/an) (4, camions/jour/sens) (1,6, kWh/m3 permeat) (300, kW) (9410, m2) (50000,

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Boulevard Beauregard
Lieu-dit :
Localité : 5 Boulevard Beauregard 21600 Longvic
Code postal : 21600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°3'4"E. Lat. : 47°16'36"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Deplacement de Dijon Metropole, modification simplifiée n°1 approuvée le 28/03/2024. Le projet de EDIB se situe en zone U (Urbaine) a dominante industrielle

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site EDIB a fait l'objet d'un Dossier de Demande d'autorisation Environnementale ayant abouti à l'obtention de l'Arrete Prefectoral du 19/07/2010 complete par les arretes prefectoraux complementaires du 24/02/2012, 03/07/2014, 16/04/2015, 15/03/2017, 14/10/2020, 22/03/2021 et 10/05/2021. Ce dossier portait sur une capacite de traitement de 90 000 t/an soit 1800t/jour de dechets dangereux et non dangereux. Comme indique prededemment, le present projet prevoit de porter la capacite de traitement des dechets dangereux et non dangereux du site a 110 000 t/an. Ainsi, l'exploitant reduira sa consommation en eau, garantissant le respect du volume consomme autorise (8000 m3/an). Le projet simplifiera le traitement biologique existant, permettra d'extraire des fractions metalliques pour valorisation, traitera les PFAS dans le sulfate

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est la Cote et arriere cote de Dijon (260014997) classe comme ZNIEFF de type II. Elle se trouve a environ 4,2 km a l'Ouest du site
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection de biotope se trouve a 6,8 km au Nord-Ouest du site (Parc de la Fontaine aux Fees)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La Cote d'Or n'est pas un departement littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	L'inventaire le plus proche est la Reserve Naturelle Nationale de la Combre Lavaux - Jean Roland a 7,4 km au Sud-Ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Longvic est concernée par un plan de prévention du bruit pour la route départementale D122A se situant à environ 1,3 km au Nord du site
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les inventaires patrimoniaux les plus proches sont les suivants: le site se situe à 440 m à l'Est d'une zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Climats du vignoble de Bourgogne). Le site se situe à 460 m au Nord du périmètre délimité des abords du Fort de Beauregard (immeuble inscrit se trouvant à 820 m au Sud du site)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après la carte des milieux potentiellement humides de France de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et Agrocampus Ouest (2014), le site se situe en zones de probabilité assez forte et forte. Aucune zone RAMSAR n'est située à moins de 10 km du site. D'après les données de la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or, la zone humide la plus
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRN inondation approuvé par arrêté préfectoral du 24/06/2014. Le projet n'est pas compris dans un zonage du PPRN inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est couverte par deux PPRT avec périmètres de prescriptions. Le PPRT le plus proche est celui de DIJON CEREALES à 330 m à l'Ouest du site. Le site se situe en dehors du zonage de ce PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est référencé en tant que Site Industriel et Activités en Service (CASIAS)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site se situe sur une zone de répartition des eaux. Il s'agit du Sous-bassin de la Vouge (06D08). Le projet permettra de diminuer la consommation en eau du site et donc le prélèvement dans la nappe phréatique (impact moindre sur la ressource en eau).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le périmètre de protection rapproché le plus proche se situe à environ 1,8 km à l'Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le site Propriété et Parc du Castel à Dijon à environ 3,7 km au Nord du site EDIB.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site ne se situe pas a proximite ou dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est celui de l'arriere cote de Dijon et de Beaune (FR2612001) a 4,6 km a l'Ouest du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est le site de la Cours du Parc a Dijon a 2,78 km au Nord du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site est actuellement autorise a prelever 8000 m3/an d'eau dans la nappe phreatique. Toutefois, ces trois dernieres annees, la consommation est superieure au seuil due a une mauvaise appreciation du volume d'eau necessaire au fonction des installations. Le projet permettra de desormais respecter le seuil grace a la reutilisation de l'eau osmosee produite. L'impact potentiel est donc positif.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera aucun drainage et/ou modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne necessitera pas d'evacuation de deblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne necessitera pas d'apports de remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est alimenté en eau potable à partir du réseau public dédié. Les rejets d'eaux usées industrielles resteront traités en interne avant rejet vers la station d'épuration (STEP) de Dijon-Longvic. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées sont également traitées en interne avant rejet vers la STEP de Dijon-Longvic.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet, hors composante parking, se situe au sein des limites de site sur une zone d'ores et déjà en exploitation et anthropisée. Il n'est pas susceptible d'impacter la biodiversité existante. De plus, pour rappel, le site est éloigné de toute zone naturelle remarquable. La composante parking se situera sur un terrain en jachère (propriété foncière de EDIB) et n'entraînera pas de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pour rappel, le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est celui de l'Arrière cote de Dijon et de Beaune (FR2612001) à 4,6 km à l'Ouest du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet, hors composante parking, se situe au sein des limites de site sur une zone d'ores et déjà en exploitation et anthropisée. Il n'est pas susceptible d'impacter la biodiversité existante. De plus, pour rappel le site est éloigné de toute zone naturelle remarquable. La composante parking se situera sur un terrain en jachère (propriété foncière de EDIB) et n'entraînera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune est couverte par 2 PPRT avec périmètres de prescriptions. Toutefois, le site se situe en dehors de leurs zonages. À noter que le projet se situera au sein de la zone des effets dominos de suppressions existants du site. Toutefois, les principaux risques en lien avec le projet sont associés à la manutention de produits chimiques (déversement accidentel, réaction acide-base) et à la présence de conduites d'eau à haute pression.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque foudre. Toutefois, le projet sera couvert par une protection existante sur site de type paratonnerre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risque sanitaire. En situation accidentelle, le risque de déversement accidentel vers le milieu naturel sera limité (présence de personnel formé sur site, rétentions, sol).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire ne concerne le projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic augmentera de 3 a 4 poids lourds par jour par sens soit 8% par rapport a la situation actuelle et de 2 a 5 les samedis exceptionnels. L'incidence sur le trafic extérieur est jugée non significative car le site prévoit également la création d'un parking pour les véhicules légers de ses employés, ce qui réduira les flux entrants et sortants du site (une centaine par jour) et reorientera les flux du côté du boulevard Eiffel moins encombré que la
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'unité ne sera pas à l'origine d'émissions sonores supplémentaires par rapport à la situation actuelle du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de nuisances olfactives. La nouvelle cuve de traitement biologique sera couverte et limitera les nuisances olfactives pour le voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives à l'exception du stockage des déchets (solides/boues) au niveau du bâtiment fosses (bâtiment B) récemment couvert pour limiter l'impact olfactif. Un système de
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration n'est à prévoir à l'extérieur du site.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site dispose d'un éclairage extérieur dont la diffusion est dirigée vers le sol. L'éclairage est employé uniquement à des fins de sécurité. Aucun nouvel éclairage n'est prévu pour le projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses de la zone d'étude sont principalement constituées par l'éclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet ne comprend pas de nouvelle source de rejet atmosphérique en dehors de celles liées aux poids lourds supplémentaires. A long terme la composante Broyats permettra de diminuer de 15 à 20% le nombre de camions de broyats chargés pour envoi en incinération. L'impact associé à la composante serait donc positif.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet ne modifiera pas les rejets liquides (eaux usées sanitaires et eaux pluviales) du site existant. Le parking sera construit de façon à permettre l'infiltration des eaux pluviales après passage dans une couche de matériaux
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées sanitaires sont évacuées vers la STEP Dijon-Longvic via le réseau d'eaux usées de la commune. Les eaux pluviales sont soit dirigées vers le bassin d'infiltration soit le réseau eaux pluviales de la commune

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet ne modifiera pas les types de rejets du site. Les eaux résiduaires industrielles rejoindront la STEP Dijon-Longvic avant rejet au milieu naturel. Le projet aura un impact positif sur la qualité du rejet vers la STEP communale avec notamment un engagement auprès de la STEP pour diminuer les émissions de nickel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La composante OI générera des concentrats chargés en sels minéraux et en polluants résiduels. Ces concentrats seront intégralement traités via l'installation d'évapo-concentration existante, garantissant ensuite leur élimination conformément à la réglementation en vigueur vers un centre autorisé externe. L'entretien et le nettoyage périodique des membranes requerront l'emploi de produits chimiques dont la gestion et le stockage.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines citées ci-contre et l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Neant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Consommation en eau: reutilisation de l'eau osmosée, diminution du prélèvement dans la nappe via le puits existant, respect de la valeur limite de prélèvement de l'arrêté préfectoral de mars 2021. Rejet des eaux résiduaires industrielles: amélioration de la qualité du rejet vers la STEP Dijon-Longvic avec engagement pour diminuer les émissions de Nickel. Déchets: concentrats intégralement traités via l'installation d'évapo-concentration existante. Les fractions métalliques des broyats pourront être valorisées au lieu de partir en incinération. Bruit: absence de modification des sources de bruit sur le site, respect des niveaux de bruit admissibles. Trafic: construction d'un nouveau parking pour les véhicules légers des employés avec une seconde entrée, permettant de reporter le flux journalier du boulevard de Beauregard vers le boulevard Eiffel moins encombré et diminuant ainsi l'incidence faible de l'augmentation du nombre de poids lourds liée au projet. De même, la modification de l'entrée du site (ajout d'un second pont bascule) améliorera la fluidité du trafic à l'entrée du site avec le boulevard de Beauregard. Énergie: grâce à la mise en place d'une cuve unique, la composante traitement biologique réduira les besoins en équipement de pompage, de transfert et de contrôle entre plusieurs installations, diminuant ainsi la consommation énergétique globale et l'empreinte carbone associée. Émissions atmosphériques/olfactives/lumineuses: absence de nouvelles sources d'émissions atmosphériques/olfactives/lumineuses. La couverture sur la nouvelle cuve de traitement limitera les odeurs et les émissions de composés organiques volatils.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site EDIB est un site existant, classe a autorisation et SEVESO Seuil Haut. Les composantes du projet ont un impact positif sur l'environnement et permettent donc au site de reduire son impact actuel (diminution du prelevement en eau souterraine, reutilisation de l'eau osmosee produite, amelioration de la qualite des rejets, amelioration de la fluidite du trafic routier, valorisation de fractions metalliques, traitement des PFAS dans le sulfate d'ammonium epandu par la suite,...). compte tenu: - de l'adequation du projet avec le reglement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Deplacement de Dijon Metropole, - du caractere vertueux du projet sur la consommation en eau, les rejets aqueux du site, la valorisation des dechets, - de la faible incidence du trafic routier imputable au projet, - des risques bien identifies

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GROSSET

Prénom

Qualité du signataire Directeur general

À Longvic

Fait le 13-08-2026

Signature du (des) demandeur(s)